

Mise à jour du processus d'élaboration de politiques (PDP)

Révision de tous les mécanismes de protection des droits dans tous les gTLD (PDP)

Septembre 2017

Prochaines dates importantes

Le groupe de travail a adopté un ensemble final de questions de la charte et une liste des données requises pour sa révision des processus de revendications de marques et d'enregistrement prioritaire offerts par l'entremise du TMCH. Il a présenté une demande de ressources au conseil du GNSO afin d'effectuer la collecte de données. Le conseil de la GNSO examinera s'il est convenable ou pas d'approuver la demande lors de sa prochaine réunion de septembre. Après l'approbation du conseil, la prochaine étape à entreprendre par le personnel de l'ICANN sera l'élaboration d'une estimation détaillée des coûts, du budget et des ressources pour la présenter à l'organisation ICANN qui fera une évaluation de la disponibilité des ressources demandées.

Une sous-équipe du groupe de travail a complété une révision préliminaire des questions possibles pour examiner les RPM de marché supplémentaires, actuellement offerts de bon gré par certains opérateurs de registre. L'enregistrement prioritaire, les revendications de marques et le système uniforme de suspension rapide (RPM) sont examinés dans le cadre de la première étape de ce PDP qui se décline en deux étapes. Avec la nécessité convenue de collecter et d'analyser des données, le groupe de travail s'attend à être en mode étape 1 vers la mi-2018.

Synthèse

Les RPM examinés dans le cadre de ce PDP concernent les politiques et les processus élaborés pour fournir des mécanismes viables aux propriétaires de marques afin que ceux-ci puissent prévenir ou remédier certains usages illégitimes de leurs marques au second niveau des domaines génériques de premier niveau (gTLD). Le mieux connu de ces RPM est la *Politique uniforme de règlement de litiges* (UDRP) qui est une politique consensuelle de l'ICANN depuis 1999. Un certain nombre de RPM supplémentaires ont été développés par la suite pour compléter les principes UDRP dans le cadre du programme des nouveaux gTLD 2012 : le Centre d'échange d'information sur les marques (TMCH), et les périodes d'enregistrement prioritaire et de revendication de marques, le système uniforme de suspension rapide (URS) et les procédures de règlement de litiges après délégation relatifs à des marques (TM-PDDRP) y associées.

Le conseil de la GNSO a chargé ce groupe de travail de mener le PDP en deux étapes. La première étape est axée sur l'examen de tous les RPM ayant été développés pour le programme des nouveaux gTLD de 2012, et la deuxième vise à examiner l'UDRP.

L'achèvement par le groupe de travail d'une liste de données dont il aura besoin pour réviser pleinement l'étape 1 du RPM signifie que la date d'achèvement prévue de l'étape 1 serait vraisemblablement vers la mi-2018. Il est important de noter que la demande de ressources du groupe de travail pour aider à la collecte de données est compatible avec la conclusion de l'équipe de révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur (CCT), qui a noté dans son [rapport préliminaire](#) qu'une solide analyse pour savoir si les RPM ont contribué à atténuer les problèmes liés à la protection des droits de marque suite à la série 2012 du programme des nouveaux gTLD, n'est pas en fait possible en raison du manque de données pertinentes et utiles.

Statut des opportunités d'engagement



Tout le monde peut rejoindre le groupe de travail soit en tant que membre à part entière soit comme observateur de la liste de diffusion. Le groupe de travail demandera activement à différentes sources les informations sur les données dont il a besoin pour les révisions. Il félicite le GAC de sa participation à son travail.

Information supplémentaire

- Charte du PDP : <http://gnso.icann.org/en/drafts/rpm-charter-26feb16-en.pdf>
- Espace wiki du WG (contenant tous les documents d'information, les transcriptions des réunions et les documents préliminaires du WG) : <https://community.icann.org/x/wCWAaw>